



REGLEMENT SPORTIF
TRIATHLON DEAUVILLE NORMANDIE
EDITION 2026

Version mise à jour le 09 octobre 2025

PREAMBULE

La 15^{ème} édition du **Triathlon Deauville Normandie** (ci-après l'**Événement**) est organisée du **18 au 21 juin 2026** par la société EX-AEQUO COMMUNICATION, SAS au capital de 7 050 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 4 rue du Bel Air (ci-après l'**Organisateur**).

Le présent document définit le règlement sportif de l'Événement (ci-après le **Règlement**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de dix-huit (18) ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Il définit les règles générales et les règles sportives de l'Événement.

Le Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur pour l'Événement, les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *njuko* (ci-après **njuko**), accessibles à l'adresse sur la plateforme d'inscription.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *njuko* et le présent Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ce dernier.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Événement <https://triathlondeauville.com/>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *njuko*.

En cas de modifications, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription, les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

Nous vous informons que le Triathlon Deauville Normandie n'est pas affilié à la Fédération Française de Triathlon. Néanmoins nous précisons que l'ensemble des participants, licenciés ou non, sont assurés par une assurance privée, équivalente à la formule 1 pour les licenciés ou au pass compétition pour les non-licenciés.

ARTICLE N°1. LES EPREUVES

Le **Triathlon Deauville Normandie** comporte 4 épreuves adultes et 4 épreuves enfants :

- Longue Distance
- Distance Olympique
- D0750
- Découverte

- Minikids Poussins
- Minikids Pupilles
- Trikids Benjamins
- Trikids Minimes

Le programme des épreuves est disponible sur : <https://triathlondeauville.com>.

ARTICLE N°2. SECURITE DES EPREUVES

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

La sécurité sur les épreuves est assurée par l'Organisateur sous le contrôle des services de l'Etat compétents. Le service médical est assuré par des associations de protection civile.

Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, à la suite d'une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

ARTICLE N°3. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Événement (le parcours, ainsi que ses abords, y compris les SAS de départ et d'arrivée) de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site de l'Événement et pouvoir participer à l'Événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Événement (entre autres, le Village Tri Expo Deauville, le parcours, ainsi que ses abords , y compris les SAS de départ et d'arrivée) ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Événement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de L'Événement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'emprise de drogue ou d'alcool.

ARTICLE N°4. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS

L'organisation fournira à chaque participant :

- Un bracelet d'identification avec le numéro de dossard ;
- Une puce ;
- Un dossard (le dossard ne pourra en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme ;
- Un bonnet de bain ;
- Une planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels.

ARTICLE N°5. LE PARC A VELO

De manière générale, seuls les triathlètes de la compétition en cours et les membres de l'Organisation sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélos ainsi que dans l'aire de transition.

Chaque triathlète se voit attribuer une place correspondant à son numéro de dossard.

Aucune affaire ne doit être au sol dans le parc à vélos, mais dans le bac fourni. Les triathlètes seront identifiés grâce à leurs bracelets d'identification. Celui-ci sera coupé lors de la sortie définitive du parc à vélos après la compétition.

Chaque triathlète s'engage à respecter les horaires de check-in et check-out.

ARTICLE N°6. LES TRANSITIONS

Deux transitions s'opèrent sur les épreuves :

- De la natation au cyclisme – Transition n° 1 ;
- Du cyclisme à la course à pied – Transition n° 2.

À chaque transition, le triathlète devra se changer à côté de son vélo, où un bac identifié lui permettra de rassembler ses affaires de compétition. Seules les affaires de compétition seront acceptées dans le parc à vélos.

Une tente sera mise à disposition pour que les triathlètes qui le souhaitent puissent se changer. Interdiction d'être nu en dehors des vestiaires.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol de vêtement ou équipement du triathlète.

Transition n° 1 :

- La combinaison de natation ne devra pas être enlevée complètement avant l'entrée dans le parc à vélos ;
- Le casque avec la jugulaire attachée et réglée doit être mis avant de prendre le vélo ;
- Le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc à vélos (délimitée par une ligne au sol).

Transition n° 2 :

- La descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc à vélos matérialisée par une ligne au sol ;
- Le vélo devra être poussé jusqu'à l'emplacement du triathlète avec le casque attaché.

ARTICLE N°7. PLAN DES PARCOURS

Les plans des parcours seront disponibles en ligne sur <https://triathlondeauville.com>. Une signalétique spécifique sera mise en place sur les parcours pour guider les participants lors des épreuves et, le cas échéant, leur indiquer une difficulté. Cependant, il est de la responsabilité du participant **de connaître le tracé du parcours** et, aucune réclamation ne pourra être faite en cas d'erreurs.

ARTICLE N°8. REGLES SPECIFIQUES A L'EPREUVE DE NATATION

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24,5 °C. La température de course officielle est le différentiel entre la température de l'eau et celle de l'air représenté dans le tableau ci-dessous :

Température de l'eau en °C	Température de l'air en °C										
	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
25	20	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	Annulée
24	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	Annulée
23	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	Annulée
22	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	Annulée
21	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	Annulée
20	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	Annulée
19	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	Annulée
18	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée
17	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée
16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée
15	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
14	14	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
13	13	13	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée

Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire. Le port d'un autre en bonnet en dessous de celui de l'organisateur est possible.

Les triathlètes doivent respecter les consignes des référents concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate.

Les aides à flottaison (tuba, palmes, etc.) sont interdites.

La combinaison de natation ne doit pas être complètement enlevée avant l'arrivée dans le parc à vélos.

En cas de mauvais temps, la décision de prendre le départ de la natation sera prise quinze (15) minutes avant le départ.

Le départ pourra être décalé jusqu'à deux (2) fois (x) trente (30) minutes, avant l'éventuelle annulation de l'épreuve.

ARTICLE N°9. REGLES SPECIFIQUES A L'ÉPREUVE DE CYCLISME

Pour toutes les épreuves, le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton bleu.

Pour les participants du Longue Distance, la disqualification sera prononcée par les référents après le 3^{ème} carton bleu, et après le 2^{ème} pour les participants aux autres épreuves.

Pour rappel un carton bleu équivaut à :

- 5 minutes de pénalité pour le Longue Distance
- 2 minutes de pénalité pour le Distance Olympique et le DO750
- 1 minute de pénalité pour le Découverte

Les pénalités seront à effectuer dans la tente « penalty box » qui se situe à la sortie de l'aire de transition avant le parcours course à pied. L'emplacement exact sera précisé dans le briefing de course.

La distance minimale entre les vélos est (se mesurant entre la roue avant du vélo du 1^{er} concurrent et la roue avant du vélo de celui qui suit) :

- Longue Distance : douze (12) mètres
- Distance Olympique : sept (7) mètres
- DO750 : sept (7) mètres
- Découverte : sept (7) mètres

Le temps de dépassement est limité à 25 secondes.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés (à l'exception des vélos à assistance électrique) sur les épreuves à condition :

- Que les embouts du cintre soient bouchées
- Qu'ils soient étiquetés par le marquage fourni par l'organisation

Chaque vélo sera vérifié par les référents à l'entrée du parc à vélos.

Les prolongateurs sont autorisés. **Attention, les prolongateurs sont interdits sur toutes les épreuves "jeunes".**

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non.

Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf dérogation préalable et expresse accordée par l'Organisateur.

ARTICLE N°10. REGLES SPECIFIQUES A L'ÉPREUVE DE COURSE A PIED

Les participants doivent porter leur dossard de façon visible hauteur de taille avec au moins trois (3) points d'attaches.

La tenue de course à pied doit être conforme (pas de torse nu, bretelles sur les épaules), la trifonction ouverte jusqu'au sternum maximum. La tri-fonction devra être remontée à 100m de l'arrivée pour franchir la ligne.

Les écouteurs sont interdits.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours.

ARTICLE N°11. REGLES SPECIFIQUES A LA PARTICIPATION EN EQUIPE

L'intégralité du présent Règlement s'applique pour la participation en équipe.

Seules les épreuves « adultes » peuvent accueillir une participation en équipe. Une équipe est constituée de minimum deux (2) personnes et de maximum trois (3) personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux (2) épreuves.

Les relayeurs pourront uniquement se passer le témoin (la puce de chronométrage) dans le parc à vélos à leur emplacement. Aucun changement ne pourra avoir lieu pendant une épreuve. Les participants par équipe devront toujours laisser la priorité à un athlète de la course individuelle.

Les concurrents d'un même relais auront la possibilité de franchir la ligne d'arrivée tous ensemble. Le rassemblement des relayeurs se fera au niveau de la flamme installée à environ à 200m de la ligne d'arrivée.

C'est ainsi que le relayeur natation et le relayeur cyclisme pourront récupérer leurs dotations et leurs ravitaillements final. Ils ne pourront pas être récupérés après l'événement.

Les relayeurs auront également la possibilité de sortir du parc à vélos pendant les épreuves de leurs co-équipiers. Le plan et la procédure spécifique seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE N°12. LES RAVITAILLEMENTS

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

La composition et l'emplacement précis des ravitaillements sont disponibles sur le guide de course transmis à chaque triathlète.

ARTICLE N°13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

Les référents se réservent le droit de disqualifier les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

ARTICLE N°14. LES TEMPS LIMITES

Les participants disposeront d'un temps maximum pour effectuer chaque épreuve jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum sera déclassé ou arrêté par l'organisation.

Les temps limites sont disponibles dans la rubrique FAQ du site internet de l'organisation accessible via le lien suivant : <http://www.triathlondeauville.com/faq/>.

Les temps limites seront également communiqués dans le guide de course.

Les temps limite ne sont pas prévus pour les épreuves jeunes. En revanche, l'organisation se réserve le droit de disqualifier un enfant si ses temps sont trop importants.

ARTICLE N°15. LE CHRONOMETRAGE

L'Événement est chronométré grâce à une puce de chronométrage remise au participant au retrait des dossards. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. La puce doit être portée cheville gauche et par-dessus la combinaison de natation.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage, pour quelle que raison que ce soit, sera facturée quinze (15) euros au participant concerné.

ARTICLE N°16. LUTTE ANTI-DOPAGE

Des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de L'Événement. Les participants à L'Événement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire ou devant l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD).

ARTICLE N°17. LES PENALITES

Les procédures d'intervention des référents (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti verbalement ;
- Sanctionné par :

- Un carton jaune pour une demande de remise en conformité ;
- Un carton bleu pour une pénalité ;
- Un carton rouge pour une disqualification.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Il est du devoir du concurrent de réaliser sa pénalité. **Les décisions des référents sont sans appel.**

Les pénalités (cartons bleus) seront à effectuer dans la tente « penalty box » son emplacement exact sera précisé dans le briefing de course.

ARTICLE N°18. LES CLASSEMENTS ET REMISES DE PRIX

Les classements seront disponibles sur internet après la course. Les triathlètes auront le délai d'un mois pour contester un classement.

Le *listing* des prix remis est laissé libre à l'organisateur.

La participation à la remise des prix est obligatoire – aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.

Les triathlètes souhaitant jouer le podium devront impérativement prendre le premier départ de natation prévu en mass-start (sauf pour les relais).